

QUOI DE NEUF ?

à Aulnay sur Mauldre

N° 25 – janvier 2021

N° 25 - janvier 2021

Chers lecteurs et lectrices,

*Nous vous adressons nos vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année,
pour vous-même et tous ceux qui vous sont chers,
à commencer bien sûr par une bonne santé !*

*Nous espérons avec vous que 2021 nous éloignera autant que possible de ce virus
que nous avait apporté 2019, et que bientôt nous pourrions nous retrouver
dans des rencontres chaleureuses et mener ensemble des projets
qui renforcent nos liens et le bonheur de vivre dans notre village.*

*Pour l'heure, par-delà toutes les barrières que la prudence nous impose encore,
nous souhaitons que la lecture de ce bulletin
vous apporte cette fois encore un moment de joie et de convivialité
en partageant ce qui fait le charme d'Aulnay-sur-Mauldre,
et en espérant qu'un jour les distances, et parfois les frictions,
seront remplacées par la cohésion, l'entraide
et de nouvelles occasions de nous retrouver dans la joie.*

Bonne et heureuse année 2021 !

Pierre

Merci !

La vente des fritures de Noël de la chocolaterie Colas a remporté un vif succès !
L'ensemble des bénéfices a été reversé à l'école et les maîtresses ont été agréablement surprises du montant remis.

Nous voulions donc remercier les Aulnaysiens pour leurs commandes. Nous espérons que vous aurez apprécié cette initiative « locale » et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une seconde édition !!

Nous vous souhaitons tous nos meilleurs vœux pour 2021 !

Les représentants des parents d'élèves.

Concours de « la plus belle fève »

A l'occasion des épiphanies, « Quoi de neuf » lance un concours de la plus belle fève.

Envoyez vos photos à l'adresse quoideneuf@mailo.com

Un jury d'experts procèdera le 30 janvier à la distribution de bons d'achats pour les trois finalistes.

A vos galettes, prêts, gagnez...

« Quoi de neuf » n'est pas une initiative de la mairie ; il s'agit d'un groupe de bénévoles souhaitant partager les informations intéressant les Aulnaysiens, sans devoir attendre une diffusion aléatoire par la mairie.
Non seulement le bulletin « de la mairie » n'est pas paru depuis plus de 2 ans, mais, pendant plusieurs semaines, le panneau d'affichage lumineux n'a pas fonctionné.

J'aime la galette...

Savez-vous comment ?
Quand elle est bien faite,
Avec du beurre dedans.
Tra la la la la la lère
Tra la la la la la la.

chanson enfantine, 1820.

Comment est née la galette des rois ?

Cette tradition remonte à l'Antiquité : la fête païenne des Saturnales se déroulait entre fin décembre et début janvier. A cette occasion, on tirait au sort un roi de la fête, grâce à un gâteau fourré d'une fève.

Celui qui avait la fève pouvait alors voir tous ses désirs exaucés pendant la journée.

Avec l'avènement du christianisme, la galette des rois marque la fête chrétienne de l'épiphanie (apparition en grec) célébrée le 6 janvier, associée aux Rois Mages, Gaspard, Melchior et Balthazar, venus offrir des cadeaux à l'Enfant Jésus, guidés par l'étoile du berger.

L'usage était de partager la galette en autant de parts que de convives, plus une : « la part du pauvre ».

Vivacité de la tradition

Selon les régions, la galette est différente, en voici quelques exemples :

Le nord de la France consomme essentiellement la « galette des rois » appelée aussi « galette parisienne » : une pâte feuilletée avec ou sans frangipane.

Le sud de la France consomme, non pas la galette, mais « le gâteau des rois », une pâte briochée parfumée à la fleur d'oranger, souvent décorée de fruits confits.

« La galette bretonne » ressemble au gâteau breton, bien connu des amateurs.

« La galette franc-comtoise » est elle aussi parfumée à la fleur d'oranger et s'apparente à de la pâte à choux.

Les cordons bleus ne manquent pas d'imagination pour fourrer leurs galettes !

Dans ce bulletin, voici deux recettes faciles à réaliser pour le bonheur des petits et des grands.

Sources internet



Joëlle

Galette des rois

pour 8 personnes

La pâte feuilletée est délicate et longue à réaliser soi-même, utilisez plutôt 2 pâtes feuilletées du commerce.

Crèmes au choix :

A la frangipane :

mélanger 2 blancs d'œufs + 150 g de sucre, ajouter successivement les 2 jaunes, 1 sachet de sucre vanillé et la poudre d'amande, pour obtenir une crème homogène.

Au citron :

faire chauffer à feu doux, sans laisser bouillir, 3 jus de citrons + 2 zestes.

Bien battre 3 œufs + 250 g de sucre, ajouter 1 CS de maïzena, puis y verser le jus de citron chaud. Faire cuire à feu doux, en remuant sans laisser bouillir. Quand cette crème épaissit, la retirer du feu et ajouter le beurre en morceaux. Bien mélanger et laisser refroidir.

Aux pommes et caramel au beurre salé :

Dans du beurre salé, faire revenir à feu doux 4 pommes épluchées et coupées en lamelles. Quand elles sont bien caramélisées, les disposer sur le fond de galette. Recouvrir de 100g de caramel au beurre salé.

Préparation :

- Disposer la 1^{ère} pâte sur une plaque du four couverte de papier cuisson.
- La garnir avec la crème choisie, en laissant environ 2 cm sur le bord.
- Mouiller ce bord à l'aide d'un pinceau. Mettre la fève.
- Couvrir avec la 2^{ème} pâte en la pressant légèrement sur le bord pour la souder.
- Décorer le dessus à l'aide d'un couteau. Badigeonner de lait ou de jaune d'œuf dilué.
- Cuire environ 25 à 30 minutes à 180°, Th 6. (surveiller selon les fours, la galette doit être bien dorée).



Galette franc-comtoise

pour 8 personnes

- 25 cl de lait
- 100 g de beurre
- 5 CS de sucre
- 2 CS de fleur d'oranger ou eau de rose ou autre arôme
- 125 g de farine
- 3 œufs
- 2 fèves de galette des rois

Préparation :

- Préchauffer le four à 180°.
- Faire chauffer lait, beurre, sucre et fleur d'oranger (ou autre arôme).
- Porter à ébullition et retirer du feu, puis ajouter la farine en une seule fois.
- Attendre 1 min. que la préparation refroidisse légèrement.
- Ajouter les œufs un à un toutes les 30 secondes.
- Beurrer et fariner un moule à tarte, puis transvaser la pâte.
- Ajouter les fèves et dessiner des lignes horizontales et verticales à l'aide d'une fourchette.
- Badigeonner avec du lait ou avec un jaune d'œuf pour faire dorer la galette.
- Enfourner et cuire 30 à 45 minutes à 180°.



Dominique & Mamm Jog

Isabelle

J'ai testé pour vous : la prise de rendez-vous pour la vaccination anti-COVID

VACCINATION COVID-19

Ouverture des inscriptions

Inscription : [ICI](#)



Après avoir écouté le ministre la veille, je me suis rendu dès le jeudi 14 janvier sur le site [santé.fr](#).

Rien à faire, tout était bouclé, rien ou presque ne répondait et quand cela se produisait, le message était qu'il n'y avait plus aucun rendez-vous disponible.

Le lendemain matin, à la radio, j'ai entendu qu'avec 8000 demandes de connexion à la seconde, on avait un peu sous-estimé les capacités du zinzin, mais que cela allait s'arranger.

Effectivement, dès vendredi, le site [santé.fr](#) affichait une belle page d'accueil avec les centres ouverts dans les différents départements ; pour certains, on y voyait un numéro de téléphone et parfois un lien pour s'inscrire en ligne.

J'ai donc voulu inscrire ma mère qui aura bientôt 92 ans et qui habite en Seine-Saint-Denis.

Tout a bien commencé : je clique sur le lien « Neuilly-sur-Marne » et cela me conduit sur le site « Doctolib ». Youpi, je suis déjà inscrit sur ce site et un créneau est disponible le 27 janvier ; je le coche et on me propose illico un RV pour la seconde injection, c'est parfait... Mais à partir de là, ça se gâte et pendant une bonne demi-heure, je dois me battre contre l'inintelligence artificielle qui a plus d'un tour dans son sac, avec alternativement les messages suivants (ou en des termes voisins) :

- « Une erreur est survenue »
- « Tous les créneaux ont été réservés, il y en aura de nouveaux proposés dans les prochains jours »
- « Le rendez-vous que vous avez choisi a été réservé entre temps par quelqu'un d'autre »
- ... De nouvelles dates sont souvent proposées, qui parfois commencent au 26 janvier, parfois en mars, mais qui aboutissent toujours à l'une des réponses citées plus haut.



Je boucle et je bous...

À force de persévérance, en revenant au moins vingt fois sur l'écran d'accueil, je parviens à une étape importante du processus : on m'annonce l'envoi d'un courriel auquel je devrai répondre, en me précisant qu'à ce stade, les rendez-vous (27 janvier et 23 février) ne sont pas encore réservés.

Vite, la boîte mél, le message est bien là ; il faut maintenant remplir un questionnaire, d'autant que je prends rendez-vous pour quelqu'un d'autre que moi : nom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse mél, etc. Et le temps qui court toujours... Vais-je arriver à temps ou mon créneau aura-t-il été pris par un plus véloce que moi au clavier ? Ouf, c'est bon, j'envoie et je reçois deux méls de confirmation, ma mère également.

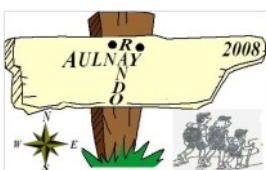
Ma tension redescend progressivement et je suis fier de mon exploit ; certes, je ne suis pas allé à la rando hier, mais ce matin, j'ai compensé par cet exercice cardio et je suis en sueur.

En conclusion, le système n'est pas mal fait, mais il faut espérer qu'après la période de rodage, cela fonctionnera mieux ☑ sinon, beaucoup pourraient de se décourager.

PS : A Neuilly-Plaisance, des navettes sont proposées pour emmener les candidats au vaccin vers le centre de vaccination qui est situé dans une ville voisine. Bonne idée !

Alain

Ça Re-marche !



Depuis mi-décembre, la Fédération Française de Randonnée, en regard des décisions gouvernementales, nous autorise à randonner dans le respect des gestes barrières. A savoir des sous-groupes de six personnes, permettant ainsi de poser le masque pendant l'effort, le port du masque obligatoire lors des regroupements et la distanciation de 1 à 2 mètres entre les participants, pas de covoiturage. C'est donc en sous-groupes espacés de 20-30 mètres que nos sorties sont organisées.

Malgré tout, nombre de nos adhérents ont participé à ces sorties dans les alentours du village. Tantôt nous rejoignons le val d'Aulnay pour bifurquer sur Maule ou la Mare Malaise et la Falaise. Tantôt nous partons sur le versant de Bazemont. Même si la diversité des circuits est moindre, le plaisir de se réunir pour une activité en extérieur est incontestable, la fréquentation est importante allant jusqu'à 22 participants pour certaines sorties.



Dans cette période critique, nos sorties permettent un peu de "sociabilisation". Nous espérons que dans les semaines à venir nous pourrions poursuivre cette activité et pourrions mettre en place l'accompagnement de personnes dans le cadre du programme Prescriforme (Cf. « [Quoi de Neuf](#) » n°23 – novembre 2020).

Pour rappel, nous proposons systématiquement des sorties tous les dimanches matin et fréquemment les jeudis après-midi en fonction de la disponibilité des animateurs.

Deux sorties, une à Saint Malo pendant quatre jours et une semaine en Italie (les lacs au nord du pays) sont planifiées courant Mai 2021. Tous les membres du bureau et les adhérents espèrent que ces projets ne seront pas perturbés par la pandémie.

Marie-Noëlle

Pourquoi et comment un jumelage ?

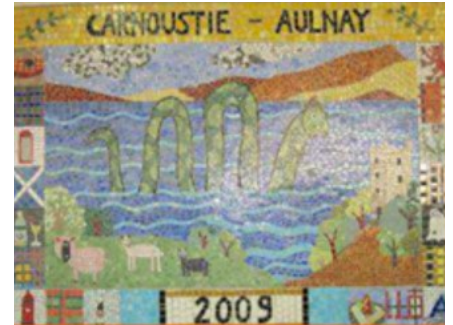


En 1990, quatre personnes plus ou moins impliquées dans la vie de la commune de Maule, réfléchissent à un jumelage ; pourquoi pas ? Le Maire de Maule de l'époque est d'accord.

Une association est créée, puis les recherches d'un partenaire démarrent, et naturellement ils trouvent Carnoustie en Ecosse, pour de multiples raisons historiques remontant à Guillaume le Conquérant et aussi parce que la ville de Carnoustie cherchait elle aussi à se jumeler. Les contacts sont pris, les premières rencontres pour fixer les bases ont lieu et la première signature de la charte du jumelage intervient entre les deux villes le 9 mai 1992 à Carnoustie, lors du tout premier voyage avec des adhérents, puis la confirmation le 11 octobre à Maule.

Le jumelage est né, et les voyages vont s'enchaîner. Un par an dans les deux sens pendant pratiquement 15 ans (avril ou juillet à Carnoustie et octobre à Maule) avant de passer à un par an.

Des échanges scolaires et sportifs auront lieu aussi.



Puis, des rencontres communes dans différentes capitales européennes : Dublin, Amsterdam, Madrid, Berlin, Lisbonne.

Le jumelage, c'est aussi la célèbre soirée du "Burns Supper" tous les ans, soit à Carnoustie, soit à Maule.

Et aussi de multiples événements : soirées danses, St-Andrew, Highland Games, Virades, brocantes, marchés de Noël, randonnées et sorties culturelles avec Aulnay-Rando, échanges avec d'autres jumelages France-Ecosse, etc.

En 1997, c'est notre village d'Aulnay qui se joint au jumelage en adhérant à ses statuts et à ses festivités.

M. Loisnel, Maire à l'époque, se rend à Carnoustie pour la signature le 29 juin, et nos amis écossais viennent en octobre, où ils planteront, devant la Maison des Associations et au son de la cornemuse un sorbier venu du domaine de Panmure, domaine des Maule d'Ecosse, pour bien marquer cet heureux et important moment !



Octobre
1997



A Aulnay encore, une soirée danses écossaises est proposée chaque année depuis 1995, ainsi qu'une soirée St-Andrew fin novembre. Plusieurs interventions ont été réalisées dans l'école, dont une arrivée mémorable d'un bus entier d'Ecossais, cornemuses en tête ; des panneaux sont apposés aux entrées du village pour signaler le jumelage ; un car d'écoliers aulnaysiens s'est rendu une année à Carnoustie ; le jumelage a organisé le repas de « *Planète bleue* » en Juin 2000 et bien d'autres manifestations et participations.

Voilà, depuis maintenant presque 30 ans avec Maule et 25 ans avec Aulnay, le jumelage est très présent et participe, dès qu'il le peut, à tous les événements importants des deux villes.

Françoise et Michel

Le soutien municipal au jumelage aujourd'hui

Puisque Jean-Christophe Charbit tient tant aux actes, voici les siens : il agit comme s'il ignorait l'existence du jumelage ou plutôt voulait le faire disparaître :

- La totalité des panneaux signalant le jumelage avec Carnoustie ont été supprimés à Aulnay, à l'exception d'un d'entre eux, qui a sans doute échappé à ce nettoyage.
- L'arbre du jumelage*, qui avait bien grandi près de la mairie, a été abattu en décembre dernier, sans aucune concertation avec l'association.
- Invité à chaque réunion du conseil du jumelage en qualité de maire, JC Charbit n'a participé à aucune depuis trois ans, et ce sans jamais même présenter d'excuses, contrairement à Maule dont le conseil municipal a désigné deux représentants dont un avec fonction d'adjoint, qui assistent régulièrement aux réunions.
- Autre exploit récent : il a envoyé les gendarmes au bénévole de l'association qui remettait avant les fêtes les pots de confiture venus d'Ecosse en grand nombre (680 pots !) à ceux qui les avaient achetés en clique & collecte au bénéfice du jumelage. Il aurait pu apporter un soutien à cette chaleureuse initiative visant à entretenir les liens avec Carnoustie. Il aurait pu aussi apprécier toutes les précautions sanitaires prises mieux qu'il ne le fait souvent lui-même, par exemple lorsqu'il discute avec des habitants ou avec le personnel municipal sans porter de masque.

Non, il a préféré invoquer le manque d'une déclaration administrative pour tenter de bloquer la remise des pots de confiture à leurs acquéreurs. N'aurait-il pas été plus avisé, si jamais une telle formalité était nécessaire, de le signaler à l'association en temps utile ? D'ailleurs, il semble s'être trompé lui-même, affirmant qu'il s'agissait d'une vente au déballage, alors qu'il n'y avait aucune transaction à ce moment.

Mais, quoi qu'il en soit, croit-il que le rôle d'un maire soit de tendre des pièges pour sanctionner les initiatives de bénévoles pour le village ?

Est-ce que le service public ne consiste pas plutôt à apporter soutien et conseils en amont pour que tout se passe bien ?

Pour notre part, nous nous réjouissons du dynamisme de l'association, et souhaitons que le jumelage soit l'occasion de bien des rencontres heureuses pour tous ceux qui le voudront !



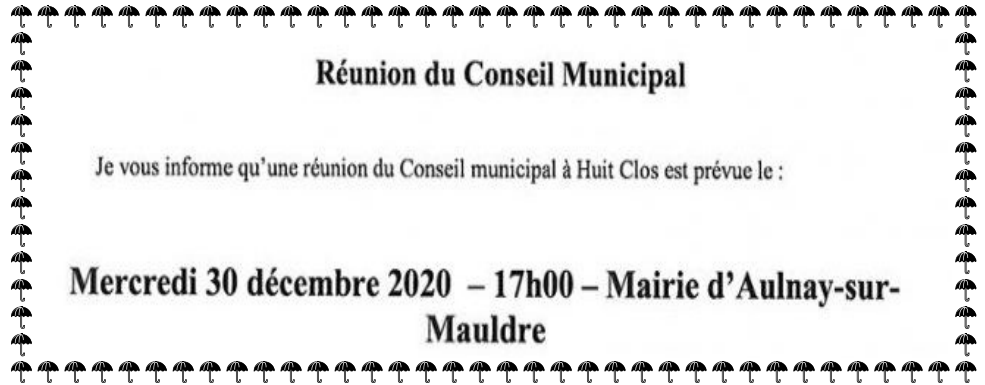
() Ce sorbier du domaine de Panmure avait été initialement planté devant la maison des associations, puis déplacé entre la mairie et la cantine.*

Restons à l'écoute avec « *Quoi de Neuf ?* »

Vous pouvez nous transmettre vos remarques ou un article à publier :

- ◇ soit par courriel à notre adresse : quoideneuf@mailo.com,
- ◇ soit en téléphonant au 07 79 17 68 82

Retrouvez tous les exemplaires de « *Quoi de Neuf ?* » en pdf sur le site <https://tousacteurspouraulnay.fr/quoi-de-neuf/qd9/>



Quand j'ai lu l'ordre du jour du conseil municipal du 30 décembre 2020, je me suis interrogée sur sa tenue à Huit Clos. Dès que c'est un peu technique, je sais que je peux interroger Jean-Pierre... C'est donc ce que j'ai fait. « Jean Pierre, c'est quoi un Conseil Municipal à Huit Clos ? ».

En bon technicien, il m'a déjà expliqué « qu'il s'agissait d'un Conseil à Huis Clos et non pas à 8. Mais qu'en gros, la tenue d'un conseil à Huis Clos empêche le public d'y assister ; mais cette décision est très encadrée et le juge administratif y exerce un contrôle restreint »

Forcément ma question suivante a été : Ben, c'est quoi les règles ?

Jean Pierre m'a rassurée sur un impératif démocratique qui veut que les séances du conseil municipal soient publiques. Mais il existe une exception, qui prévoit qu'à la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Le huis clos est l'exception, cette décision doit donc reposer sur un motif qui est contrôlé par le juge.

Tout motif peut justifier d'un huis clos à condition qu'il soit exact et rende indispensable le huis clos.

Attention, le huis clos ne peut être décidé à titre purement préventif.

Mais alors, pourquoi le dernier Conseil municipal d'Aulnay a-t-il été tenu à Huis Clos ? Naturellement, je me suis dit que j'allais trouver la réponse dans le dernier compte rendu du conseil municipal. Je l'ai donc lu avec attention mais je n'ai rien trouvé, même pas le mot « huis clos », voire même le huit !

Je me suis alors interrogée sur la procédure à suivre pour appliquer le Huis Clos.

Jean Pierre m'a alors expliqué que la demande devait être formulée en ce sens par le maire ou trois conseillers municipaux. Puis le conseil municipal devait impérativement se prononcer par un vote public sur le huis clos et que le maire ne peut donc pas décréter seul le huis clos .

En pratique, le conseil municipal commence par siéger en séance publique jusqu'à l'intervention d'une proposition conforme et du vote dans les conditions sus-évoquées, puis il siège ensuite à huis clos.

Les conseillers municipaux ne peuvent en aucun cas voter le huis clos avant la tenue d'une séance de conseil municipal.. Alors si le conseil municipal doit se prononcer sur le Huis Clos, pourquoi ce point n'apparaît-il pas dans le compte rendu du conseil municipal ?

J'ai alors rencontré Pierre, qui m'a expliqué qu'en raison de l'urgence sanitaire, le maire pouvait tenir une séance « sans public » en présentiel, à condition d'en assurer la retransmission en direct, pour que chacun puisse suivre la réunion en temps réel. Il est certain qu'il est nécessaire de communiquer en amont au public sur ce mode de participation au conseil, mais aussi sur la façon d'y accéder. D'ailleurs, certains conseillers municipaux avaient proposé une retransmission en « Facebook live », ce que M. Charbit a refusé.

Pour être sûre de bien comprendre, j'ai demandé confirmation sur deux points :

- La crise sanitaire ne permet donc pas au conseil municipal de se tenir à huis clos a priori, mais donne la possibilité d'utiliser la salle municipale ou de le retransmettre en direct. C'est bien ça ?
- Le huis clos doit-il donc bien faire l'objet d'un vote du conseil municipal pour être mis en place ?

Pierre m'a bien confirmé ces deux points et m'a également dit que le dernier conseil municipal n'avait pas été retransmis et que le huis clos n'avait pas été soumis au vote. Ce point a d'ailleurs disparu du compte-rendu, c'est pour ça que je n'en ai pas trouvé trace.

Bon ben, j'en sais un peu plus sur le Huis Clos, mais il semble qu'il va falloir revoir la méthode à Aulnay sur Mauldre pour respecter la loi.

Céline, avec la participation de Jean Pierre et de Pierre

Conseils municipaux en période de crise sanitaire : ce que dit la loi

Pour plus de détails, on peut consulter le texte de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 relatif aux mesures de gestion de la crise sanitaire, sur le site de Légifrance : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000042520668

Des départs... et de nouvelles arrivées...

Le personnel de la mairie a changé : Frédérique et Nadège sont parties rapidement. Nous avons depuis accueilli au sein de l'équipe une nouvelle secrétaire et deux adjoints administratifs.

Monsieur le Maire les présentera certainement prochainement à l'ensemble du conseil municipal. Nous leur souhaitons d'ores et déjà la bienvenue.

Des masques « faits maison »



« Le HCSP (Haut conseil de la santé publique) recommande aux Français, et c'est la recommandation que je leur fais également, de ne plus utiliser le masque artisanal qu'on a fabriqué chez soi », a déclaré Olivier Véran, qui demande d'éviter également les masques industriels en tissu les moins filtrants (dits « de catégorie 2 »).

Une grande quantité de masques en polypropylène a été fabriquée selon le cahier des charges de la norme AFNOR par des volontaires à Aulnay l'an dernier. Ces masques ont été testés par la Direction Générale de l'Armement et le rapport reçu en août dernier les classe en catégorie 1.

En effet, les masques testés réalisés par nos volontaires, en polypropylène médical SISSEL 3 couches avec plis, sans couture au milieu, ont, après 10 lavages, une capacité de filtration de 97% de particules fines de 3 et 1 microns, bien supérieure à la capacité de filtration minimale nécessaire pour être classés en catégorie 1. En l'état actuel de la réglementation, vous pouvez continuer à les porter si leur état le permet.

A suivre...

Dr Valérie Bivas-Darrigol

Le coin des entreprises

- Ce mois-ci, nous souhaitons la bienvenue à Stéphane (ArtHbitat).
- Robin (R.P), qui nous a rejoint voici quelques mois, diversifie son activité avec des soutiens et formations.
- Quant à Muriel (OIKA OIKA), elle vous propose des loisirs à petits prix pour bien débiter l'année 2021.

N'hésitez pas à les contacter.

Laurent

Vous aimez peindre ,mais pas enduire
Vous aimez les meubles Suedois ,
mais pas leurs montages....

Vous rêvez

- d'une nouvelle colonne de douche,
- de remplacer le robinet ou un wc qui fuit depuis des mois,
- de changer un interrupteur, une prise de courant, un radiateur électrique...
- d'installer une verrière pour voir les enfants
- de poser une cloison phonique ou une fenêtre en rénovation pour faire du télétravail tranquillement

Bref, tous les tracas du quotidien sans «prise de tête» et avec le sourire.

les déplacements sont gratuits ainsi que les conseils et devis et les prix sont au format micro-entrepreneur !

**Pas l'envie
Pas le temps
Pas l'outillage**

ArtHbitat

Rénovations , Installations , Poses
pour l'habitat et le confort

06 29 07 33 50

arthbitat@gmail.com

Activités pour l'hiver
Jeux pour petits et grands
Se faire plaisir en famille
Des produits à moins de 15€

Les p'tits prix
Valable jusqu'au 30 Avril 2021

EN PASSANT PAR MOI VOUS ETES ASSURES :

- ✓ DE RESPECTER LE COMMERCE DE PROXIMITE
- ✓ D'AVOIR DES CONSEILS PERSONNALISES ET ADAPTES A VOS BESOINS
- ✓ DE POUVOIR ESSAYER LE JEU AVANT POUR VOUS FAIRE VOTRE PROPRE OPINION
- ✓ D'ETRE LIVRE RAPIDEMENT
- ✓ D'AVOIR UN SERVICE APRES VENTE SI BESOIN

VOUS POUVEZ ME JOINDRE soit par mail :
murielhalifax.oikaoika@gmail.com

Soit au **06 74 92 75 18**, je me ferai un plaisir de vous répondre.

A très bientôt
Muriel

Oika Oika

VOUS POUVEZ TRANSMETTRE MES COORDONNEES A TOUTES PERSONNES INTERESSEESJE COMPTE SUR VOUS

Vous rêvez de surfer sur le net?
Les réseaux sociaux vous tentent mais leur utilisation vous effraie?
Vous ne maîtrisez pas l'outil informatique?

Je vous propose une aide pour vous familiariser avec l'ordinateur et pour naviguer en toute sécurité sur internet.

Concrètement, une aide pour des besoins informatiques de la vie courante (administratifs, mails...).

Je me déplace à domicile et facture à l'heure.

Contact : 0609315420
Robin PAVIE - Siret 88833388700014

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

PAVIE ROBIN Développeur web Junior

R.P

- Création/refonte de sites vitrines / e-commerces responsives
- Maintenance de sites
- Mise en ligne de sites sur serveurs

Telephone : 06 09 31 54 20
Adresse mail : pavierobin7@gmail.com
Aulnay sur mauldre , 78126

Et pour finir, quelques photos d'Aulnay en décembre

Sous la neige les 16-17 janvier...



... avec des illuminations toutes plus belles les unes que les autres 😊



A Bientôt sur « Quoi de neuf ? »

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique